

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 04 Avril 2019**

Date de convocation
26/03/2019

**L'an deux mil dix neuf
Le 4 Avril à 19 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
27/03/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT (arrivée à 19h30), Mr Serge BISSONNET, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mrs Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle JEANSELME, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mme Monique BOURG,

Absents représentés :

Mme Sandrine PAPON représentée par Mr Alain COLOMBI,
Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Isabelle BONNUIT

Absents non représentés :

Mme C. JUMEL-TROUFLEAU
Mr Michel MERCIER

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15

1.- Approbation du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé **à l'unanimité** le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

2.-Demande de Fonds de Concours – Installation de deux caméras à proximité du terrain multisports

Le Conseil Communautaire en date du 8 février 2017 a approuvé lors de la délibération n°2017-003 l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the right and several smaller initials (f, SB, R, IP, PB, PH, SD, DL) and a circled '1' below the text.

Dans ce cadre, la commune de Méré souhaite installer deux caméras sur le territoire de la commune, à proximité du terrain multisports, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines .

Le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement.

Le Conseil Municipal **a voté** : POUR 14 voix, CONTRE 02 voix, ABSTENTION 01 voix, l'avant-projet d'installation de deux caméras à proximité du terrain multisports pour un montant de 12 623 euros HT soit un montant de 15 147.60 euros TTC.

La commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'installation de deux caméras à proximité du terrain multisports, à hauteur de 6 311 €.

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - Fonds de concours - CCCY | 6 311 € |
| - Solde, fonds propres de la commune | 6 312 € |

TOTAL **12 623 €**

3.-Location d'un terrain de remblai situé Route de Galluis

La commune désire renouveler la location du terrain utilisé comme zone de remblai Route de Galluis section ZI n° 20.

Les personnes figurant dans la délibération en date du 29 octobre 1993, Mademoiselle Denise LEVASSEUR et Monsieur Maurice LEVASSEUR, décédés, ne peuvent plus percevoir le loyer de ce terrain.

Il convient donc de verser le montant de la location aux nouveaux héritiers indivis pour un montant total de sept cent soixante-deux euros et vingt-quatre centimes (762.24 €) l'an à terme échu.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de verser cette somme dorénavant à Madame Françoise CORNILLEAU et à Mme Mireille LIBEART, héritiers en indivision, pour moitié chacun soit trois cent quatre-vingt-un euros et douze centimes (381.12 €).

Le Conseil Municipal propose de reconduire ce bail pour trois ans, rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2018, renouvelable annuellement par tacite reconduction, à raison de sept cent soixante-deux euros et vingt-quatre centimes (762.24 €) l'an à terme échu, soit pour moitié chacune la somme de trois cent quatre-vingt-un euros et douze centimes (381.12 €).

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AR', 'AD', 'PB', 'IP', 'PH', 'DC', 'SD', and 'AN'.

4.- Bail d'exploitation au profit de Monsieur Robert PAGE situé Rue de Mareil – Chemin rural n° 16 de Montfort l'Amaury

La commune désire renouveler la location du terrain utilisé comme terre agricole situé Chemin rural n°16 de Montfort l'Amaury section ZN n° 26 pour une contenance de 2 ha 21 a 36 ca.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le bail d'exploitation au profit de Monsieur Robert PAGE pour un loyer calculé sur la base de trois quintaux de blé à l'hectare, payable en fin d'année selon le cours du blé.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'accepter le renouvellement du bail d'exploitation au profit de Monsieur Robert PAGE situé Rue de Mareil - Chemin rural n° 16 de Montfort l'Amaury, section ZN n° 26 et propose de reconduire ce bail pour trois ans, rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2018, renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour un loyer calculé sur la base de trois quintaux de blé à l'hectare, payable en fin d'année selon le cours du blé.

5.- Création d'emploi de deux nouveaux postes (technicien territorial principal 2^{ème} classe et attaché)

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG) a proposé deux avancements de grade, un poste de technicien territorial principal 2^{ème} classe et un poste d'attaché.

Le Conseil Municipal doit donc valider ces avancements de grade. Le Maire propose la création de deux postes à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la création de ces postes, un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe au service technique et un poste d'attaché au service administratif.

6.- Changement de dénomination d'une voie

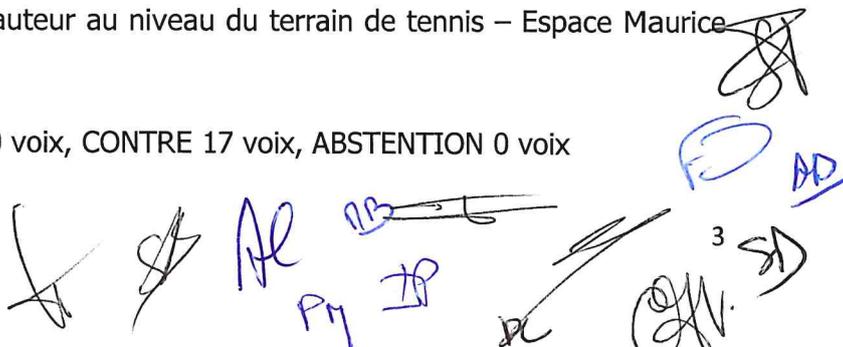
Le Conseil Municipal doit délibérer sur le changement de dénomination de la Route de Saint Léger par la Route de Rambouillet, dans la section comprise entre la R.D. 76 (Avenue Léon Créty) et la R.D. 155 (Route de Galluis).

Le Conseil Municipal **a voté** : POUR 12 voix, CONTRE 02 voix, ABSTENTION 03 voix.

7.- Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur – Gazpar

En date du 12 février 2019, la commune a reçu de GRDF une demande pour l'installation d'un équipement de télé relevé en hauteur au niveau du terrain de tennis – Espace Maurice Page à Méré,

Le Conseil Municipal **a voté** : POUR 0 voix, CONTRE 17 voix, ABSTENTION 0 voix



8.- Subvention à l'association « La Racine » - monnaie locale complémentaire

L'association « La Racine » - monnaie locale complémentaire nous demande par courrier en date du 11 février 2019 une demande de subvention pour soutenir cette association.

Le Conseil Municipal a **voté** : POUR 01 voix, CONTRE 11 voix, ABSTENTION 05 voix

9.- Approbation du compte de gestion du receveur de l'année 2018 pour la comptabilité M 14

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** le vote du compte de gestion du receveur pour l'année 2018 de la comptabilité M 14.

10.- Vote du compte administratif 2018 pour la comptabilité M 14

Monsieur Alain MOLLE, Maire Adjoint aux finances, indique que le compte administratif 2018 du budget M14 s'établit comme suit, en l'absence du Maire :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 721 786.08 €
- Recettes	2 040 649.81 €
Résultat	318 863.73€

Section d'investissement :

- Dépenses	592 408.69 €
- Recettes	841 811.47 €
Résultat	249 402.78 €

Compte tenu des reports de résultats de clôture 2018 suivants,

Fonctionnement	100 000.00 €
Investissement	- 136 682.40 €

Et, compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissements au 31 décembre 2018 :

Dépenses	261 931.92 €
Recettes	160 395.32 €

Les résultats cumulés de clôture à fin 2018 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	418 863.73 €
Investissement	11 183.78 €
TOTAL	430 047.51 €



Monsieur Alain MOLLE expose plus en détail le compte administratif par chapitre.

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion et le compte administratif sont concordants. Il approuve donc le compte administratif pour la section de fonctionnement et d'investissement du budget communal M14 hors de la présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** le vote du compte administratif pour l'année 2018 du budget communal M 14.

11.- Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le résultat de clôture pour l'année 2018 du budget de fonctionnement se monte à 418 863.73 €.

L'affectation de ces résultats est proposée comme suit :

- 100 000.00 € à la section de fonctionnement 2019 (recettes 002),
- 318 863.73 € à la section d'investissement 2019 (recettes 1068).

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** l'approbation de l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 de la comptabilité M14.

12.- Vote du budget primitif pour l'année 2019

Monsieur Alain MOLLE, Adjoint au Maire, chargée des Finances, présente le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractères général	396 300.00 €
- Chapitre 012 : Charges du personnel	763 820.00 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits	482 000.00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	50 000.00 €
- Chapitre 023 : Virements Section Invest.	40 802.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	255 290.00 €
- Chapitre 66 : Charges financières	18 000.00 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	4 000.00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

2 010 212.00 €

RECETTES

- Chapitre 002 : Résultat reporté	100 000.00 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges	68 000.00 €
- Chapitre 70 : Produits des services	105 150.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 629 662.00 €

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including 'AB', 'PM', 'JP', 'SD', and 'AD'.

- Chapitre 74 : Dotations et participations	107 400.00 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 010 212.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES

- Chapitre 13 : Subvention d'investissement	24 000.00 €
- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	38 000.00 €
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	15 000.00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	721 298.08 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours	25 000.00 €
- Restes à Réaliser (chapitre 21)	261 931.92 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 1 085 230.00 €

RECETTES

- Chapitre R 001 : Solde d'exécution reporté	112 720.38 €
- Chapitre 021 : Virement section Fonctionnement	40 802.00 €
- Chapitre 10 : Dotations Fonds divers	104 183.57 €
- Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement	318 863.73 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement	348 265.00 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0.00 €
- Restes à réaliser (chapitre 13)	160 395.32 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 1 085 230.00 €

Le Conseil Municipal a voté : POUR 15 voix, CONTRE 01 voix, ABSTENTION 01 voix

13.- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation	:	7.47 %
- Taxe foncière bâti	:	9.61 %
- Taxe foncière non bâti	:	45.92 %

Le Conseil Municipal a voté : POUR 15 voix, CONTRE 01 voix, ABSTENTION 01 voix

13.- Approbation de la notification de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) pour l'année 2019

La commune a reçu en date du 06 février 2019 le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Communautaire a délibéré en date du 13 février 2019 pour l'approbation du rapport de la CLECT et l'attribution de compensation qu'il attribue à la commune de Méré pour l'année 2019 soit un montant de 643 222.61 €.

14. Demande de subventions pour les associations pour l'année 2019

Dans le cadre de leurs activités, des associations ont sollicité auprès de la commune de Méré, une aide financière pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal **a voté** : POUR 16 voix, CONTRE 01 voix, ABSTENTION 0 voix

15. Renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie

La ligne de crédit de trésorerie de trois cent cinq mille euros (305 000 €) signée le 25 juin 2018 arrive prochainement à expiration, il y a lieu de la renouveler pour une nouvelle période d'un an.

Le Crédit Agricole en date du 28 mars 2019 a envoyé une proposition de financement pour un renouvellement de la ligne de crédit pour un montant de 305 000 € indexé Euribor 1 mois + 0.80 %.

Au 25 mars 2019, la valeur de l'index Euribor 1 mois était de - 0.367 %.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de renouveler le crédit de trésorerie de trois cent cinq mille euros (305 000 €).

16. Nouvelle prestation au niveau du réseau de médiathèques « Au Fil des Pages 78 »

Monsieur le Maire explique que lors du dernier comité de pilotage du réseau de médiathèques « Au Fil des Pages 78 », il a été proposé et voté l'ajout aux prestations du réseau, la possibilité de s'abonner à partir du 01 juillet 2019 à une base de données « EUROPRESSE », consacrée à la presse du jour, de quotidiens, d'hebdomadaires, de mensuels, locales, nationales, internationales, payantes, gratuites pour les médias sociaux, thèses ... et aux archives sur une dizaine d'années, avec plus de 350 millions d'articles, la mise à jour quotidienne, l'accès pour PC, tablettes et smartphones. Recherches par titre ou par article ou par thème, format texte ou PDF téléchargeables, avec la possibilité de plus de 200 connections simultanées.

L'abonnement proposé sera facturé à 15 € par an et sera encaissé par chaque médiathèque.

Comme le prévoit le règlement du réseau, cette nouvelle prestation et son tarif doivent être votés par les Conseils municipaux des communes adhérentes. La commune de Méré doit donc voter cette nouvelle prestation.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AL', 'PH', 'DC', 'SD', 'DD', and '7'.

Le Conseil Municipal a voté : POUR 15 voix, CONTRE 0 voix, ABSTENTION 02 voix pour l'intégration d'EUROPRESSE dans les prestations du réseau à un tarif de 15 € par an à partir du 01 juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de ruralité :

La communauté de Communes Cœur d'Yvelines nous informe que l'Etat dispose d'une enveloppe de 304 392.15 € pour le contrat de ruralité pour la période 2017/2020 pour les thématiques suivantes :

- L'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centre, l'attractivité du territoire, les services liés à la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

La commune propose un projet d'éclairage LED dans le cadre de la transition écologique. Ce projet porte sur 200 luminaires d'éclairage public soit 1/3 de la commune pour une dépense totale HT de 100 000.00 €.

Cette dépense peut être financée par une subvention CCCY d'un montant de 25 000.00 € HT et d'une subvention au titre du contrat de ruralité d'un montant de 50 000.00 € HT. Il resterait donc à la charge de la commune une somme de 25 000.00 € HT.

Prochaine date de réunion :

Conseil Municipal :

Lundi 03 Juin 2019 à 19h30

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'L'hemma', 'PM', 'B', 'JP', and '8', along with various scribbles and marks.